

**CANDIDATURE POUR LE PRIX DE THÈSE DE L'ASSOCIATION
DES HAUTES JURIDICTIONS DE CASSATION AYANT EN PARTAGE L'USAGE
DU FRANÇAIS**

Présentation de la thèse

*A l'attention du comité du prix de thèse de l'Association
des hautes juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français*

• **Le candidat :**

Prénom : **Falilou**

Nom : **DIOP**

Nationalité : **Sénégalaise**

Directeur de recherche : Monsieur Edouard TREPPOZ, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Lieu de soutenance : Université de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3

Date de soutenance : Mardi 23 novembre 2021

Titre de la thèse présentée :

**Uniformisation du droit de la propriété intellectuelle et
conflits de lois dans l'OAPI**

Thèse réalisée au sein du centre de recherche sur le droit international privé (CREDIP),

Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC – EA 4185)

Université Jean Moulin Lyon 3

• **Composition du jury de soutenance :**

Madame Marie-Élodie ANCEL, Professeure à l'Université Paris-II Panthéon-Assas, Rapporteur ;

Monsieur Louis d'AVOUT, Professeur à l'Université Paris-II Panthéon-Assas, Examineur ;

Madame Caroline Le GOFFIC, Professeure à l'Université de Lille, Examinatrice ;

Monsieur Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président du jury ;

Monsieur Jacques de WERRA, Professeur à l'Université de Genève, Rapporteur ;

Monsieur Edouard TREPPOZ, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur de recherche.

Présentation sommaire du plan de la thèse

Première partie- L'identification du problème du conflit de lois

Chapitre préliminaire- Le maintien de la pluralité de réglementations étatiques

Titre I : Le maintien des facteurs substantiels du conflit de lois dans l'OAPI

Titre II : Le maintien des facteurs formels du conflit de lois dans l'OAPI

Seconde partie- Perspectives de solutions du problème du conflit de lois

Titre I : La contribution des moyens institutionnels à la solution globale des conflits de lois dans l'OAPI

Titre II : Recherche de la loi applicable en matière de propriété intellectuelle dans l'OAPI

Présentation de la thèse

Genèse du sujet. Au cours de mes quatre années universitaires à la faculté de droit de l'Université de Dakar au Sénégal, j'ai été sensibilisé à l'entreprise d'uniformisation du droit des affaires en Afrique, tant dans ses aspects substantiels que dans ses rapports avec le droit international privé. Par la suite, à travers l'étude du droit international privé de la propriété intellectuelle dans le cadre de mon Master 2 effectué au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, j'ai pu découvrir la richesse des problématiques soulevées par cette matière, notamment sur le plan international et européen. En même temps, mes recherches m'ont régulièrement confronté à l'idée reçue en doctrine selon laquelle l'uniformisation du droit en général et, en particulier, celle consacrée au sein de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) étaient de nature à y supprimer le problème des conflits de lois. Désireux de mettre mes acquis universitaires au service d'une production scientifique utile, et sous la direction du Professeur Édouard TREPPOZ, j'ai décidé d'engager un cursus doctoral consacré à l'étude des rapports entre l'uniformisation du droit de la propriété intellectuelle et les conflits de lois dans l'OAPI.

D'un point de vue géographique, la thèse présentée est consacrée à l'espace OAPI et cela participe de son originalité à plusieurs égards. D'abord, les États essentiellement francophones qui composent cette organisation ont entrepris une uniformisation sans précédent de leur réglementation de la propriété intellectuelle. Cependant, jusqu'à l'heure actuelle, cette uniformisation s'effectue dans une certaine indifférence du problème des conflits de lois. En ce sens, la thèse s'intéresse à une problématique nouvelle, du moins en ce qu'elle est appliquée à l'OAPI. En matière de propriété intellectuelle, elle constitue ainsi la première étude de droit international privé consacrée à l'Afrique francophone. Ensuite, l'originalité de l'uniformisation entreprise dans cet espace s'observe à travers la grande diversité des matières concernées et la spécificité de la protection unitaire accordée aux droits de propriété intellectuelle. Ces aspects ont permis d'appréhender de manière transversale la problématique générale des conflits de lois en

matière de propriété intellectuelle, d'en étudier les solutions dans une perspective renouvelée, tout en prenant en compte l'efficacité de la protection régionale et internationale des droits.

Sur le fond, la thèse présentée ici s'attache à soumettre à l'examen l'idée communément admise que l'uniformisation du droit de la propriété intellectuelle opérée par l'OAPI aurait conduit à la disparition du conflit de lois. Dans cette perspective, l'on s'est d'abord proposé d'identifier précisément les facteurs de la problématique des conflits de lois afin d'appréhender ses rapports avec le droit uniforme à leur juste valeur (Première partie). Par la suite, l'analyse s'attache à l'étude des perspectives de solutions des problèmes ainsi identifiés tout en prenant en compte les ambitions du droit uniforme : celles d'assurer une protection efficace et un traitement homogène de la propriété intellectuelle (Seconde partie).

L'étude est également marquée par l'importance de la **dimension comparative** consacrée, tant dans l'identification du conflit de lois que dans la recherche de ses solutions. D'une part, il convient de remarquer la profondeur de l'influence du droit français dans la construction des systèmes juridiques des États membres de l'OAPI. Cette influence justifie la référence constante au système français de droit international privé. D'autre part, la proximité de la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'OAPI avec celle des titres unitaires qui émergent en Europe justifient une prise en compte de l'expérience acquise au sein de l'Union européenne dans l'appréhension des rapports entre le droit uniforme et le droit international privé. Par ailleurs, une référence au parcours singulier de l'OHADA en matière d'uniformisation du droit des affaires a contribué à l'insertion de l'étude dans cette dimension comparative. L'analyse de ces systèmes permet l'appréciation des solutions de droit international privé qui en procèdent, leur exportation lorsqu'elles sont jugées pertinentes et la proposition d'une adaptation ou d'un ajustement lorsqu'elles s'affirment inappropriées ou insuffisantes.

La première partie est intitulée « L'identification du problème du conflit de lois ». L'analyse qui y est menée a d'abord permis de démontrer la coexistence d'une pluralité de réglementations étatiques de la propriété intellectuelle au sein de l'OAPI, ce qui constitue un prérequis à la problématique du conflit de lois (*Chapitre préliminaire*). L'accord de Bangui portant uniformisation du droit de la propriété intellectuelle dans l'espace OAPI, s'il oblige internationalement les États membres, ne les oblige qu'à intégrer dans leurs systèmes normatifs respectifs des règles matérielles, qui y seront ainsi confrontées à d'autres normes.

Dans la continuité de cette observation, un premier titre s'emploie à caractériser le maintien des « facteurs substantiels » du conflit de lois. Les réglementations étatiques alignées sur les dispositions uniformes n'empêchent pas les divergences substantielles entre les droits nationaux.

D'une part, ces divergences proviennent de l'importante variété de lacunes que l'on retrouve dans de la réglementation uniforme. D'autre part, le cumul des dispositions uniformes avec d'autres règles de sources et de teneur différentes au sein des systèmes étatiques justifie leur maintien.

Complétant l'analyse, le second titre de cette première partie s'emploie à caractériser le maintien des « facteurs formels » du conflit de lois. La structure matérielle de la protection de la propriété intellectuelle dans l'OAPI y est précisée. Cette précision a permis, notamment en comparaison du droit des titres unitaires de l'Union européenne, de démontrer que la configuration matérielle et contentieuse de la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'OAPI ne dispense pas le juge d'un État membre de devoir appliquer la loi d'un autre État membre. Chacun de ces facteurs du conflit de lois qui semblent ignorés a été analysé en contemplation de son impact sur l'objectif d'une protection régionale uniforme et efficace des droits de propriété intellectuelle.

La seconde partie de la thèse est intitulée « *Les perspectives de solution du problème du conflit de lois* ». En considération de l'entreprise d'uniformisation et des besoins d'un traitement uniforme des droits de propriété intellectuelle imposés par le caractère unitaire de leur protection, la recherche d'une solution des conflits de lois ne pouvait pas se limiter à l'identification de la loi applicable aux différents aspects de la matière. Elle devait aussi prendre en compte cet objectif d'un traitement efficace et homogène des droits de propriété intellectuelle sur le plan régional, qui constitue la raison d'être de l'uniformisation de la réglementation en cette matière. Il convenait ainsi de proposer un procédé complet de solution des problèmes attenants à la question des conflits de lois tout en restant vigilant sur la nécessité d'un traitement uniforme des droits de propriété intellectuelle. Pour ces raisons, l'élaboration de ces solutions passe d'abord par l'évaluation et l'adaptation des moyens institutionnels et juridictionnels qui participent à un processus de réalisation uniforme des droits de propriété intellectuelle. Néanmoins, une telle adaptation s'avère insuffisante pour satisfaire les intérêts que le droit international privé cherche à servir au moyen des règles de conflit de lois. Ainsi, la recherche des solutions du conflit de lois se poursuit dans la proposition d'un système uniforme d'identification de la loi applicable aux différents aspects de la matière.

Tout au long de cette recherche, les enseignements et les exemples concrets tirés de l'expérience comparative ont permis d'illustrer les observations effectuées, d'apprécier la valeur des résultats obtenus et d'évaluer la pertinence des solutions proposées. En définitive, dans la perspective d'un traitement régional efficace et uniforme des droits de propriété intellectuelle dans l'espace OAPI, l'ensemble de ces propositions de droit international privé devraient venir en complément de l'uniformisation substantielle entreprise.